



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT TUNISIE

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL

I. INFORMATION SUR LE POSTE

Titre du poste : Expert (e) National (e) – Architecture, planification et suivi des travaux
Org. Unit : PNUD Tunisie
Durée : 86 jours entre le 30 novembre 2020 et le 29 novembre 2021
Contract : IC
Duty Station : Tunis, Tunisie
Supervisor : Conseiller technique principal – justice et droits humains

II. CONTEXTE GENERAL ET JUSTIFICATION

La révolution tunisienne de janvier 2011 a ouvert la voie à une transition vers un système de gouvernance démocratique, fondé sur la légitimité populaire et la primauté du droit.

L'un des chantiers prioritaires de cette transition est le processus de réforme de la justice lancé au lendemain de la révolution et qui a abouti en 2014 à l'adoption d'une Vision stratégique de la réforme du système judiciaire et pénitentiaire avec un plan d'action pour la période 2015-2019, récemment actualisé pour couvrir la période 2016-2020 en alignement avec le Plan national de développement.

La vision stratégique repose sur cinq axes d'intervention, à savoir : i) l'indépendance et l'autonomie du pouvoir judiciaire ; la moralisation du système judiciaire et pénitentiaire ; iii) la qualité de la justice et la protection des droits du justiciable ; iv) l'accès à la justice ; et, v) la communication et le partenariat des institutions judiciaires et pénitentiaires.

Avec l'appui de différents partenaires de développement, des avancées importantes ont été enregistrées dans la mise en œuvre de la Vision et de son Plan d'action, toutefois des défis persistent dans la réalisation des résultats escomptés afin d'assurer un impact réel sur la restauration de la confiance des citoyens dans la justice et la protection effective de leurs droits.

Pour continuer à appuyer la réforme de la justice et dans le cadre du programme conjoint visant à renforcer l'accès aux droits pour la population, le « Projet conjoint PNUD/HCDH d'amélioration de l'accès à la justice dans le gouvernorat de Médenine » vise à fournir aux justiciables du gouvernorat de Médenine, et en particulier aux personnes vulnérables, un meilleur accès et plus de confiance dans les institutions judiciaires et pénitentiaires chargées d'assurer le respect de leurs droits.

Le projet repose sur l'approche basée sur les droits de l'homme et vise d'un côté à appuyer les détenteurs d'obligations, à savoir les institutions étatiques, à fournir un service de qualité et conforme aux standards internationaux (offre de justice) et de l'autre coté à renforcer les capacités des détenteurs de droits, à savoir la population, pour connaître leurs droits et avoir la capacité de recourir aux institutions judiciaires en charge de la protection des droits (demande de justice).

Le projet intervient sur le gouvernorat de Médenine et reposera sur des mécanismes pour assurer la mise à l'échelle sur le territoire national des interventions au niveau local et sur la capitalisation des

connaissances développées.

L'impact du projet sera atteint à travers les trois effets complémentaires suivants :

1. Les institutions judiciaires et pénitentiaires sont mieux organisées et délivrent des services de qualité (renforcement des capacités, amélioration des pratiques judiciaires, des conditions de détention et de l'intégrité en milieu judiciaire et pénitentiaire).
2. La population et en particulier les groupes vulnérables connaissent leurs droits et les font valoir en justice (information juridique et accompagnement de la population devant les juridictions par l'aide juridique et/ou aide judiciaire).
3. Les solutions adoptées dans le cadre du projet contribuent au renforcement des connaissances et au processus national de réforme de la justice (capitalisation des acquis du projet et élaboration d'une stratégie nationale d'accès à la justice).

C'est dans ce cadre que le PNUD et le HCDH organisent un appui logistique aux tribunaux identifiés par les partenaires du projet et qui sont :

* la Cour d'appel de Médenine (l'entretien de l'ameublement des salles d'audiences et la restauration du faux plafond et les plaques translucides),

* le tribunal de première instance de Médenine (principalement la fourniture et pose de nouvelles salles d'audiences),

* le tribunal cantonal de Médenine (la sécurisation du bâtiment par son extension d'une surface approximative de 20 m²),

* le tribunal cantonal de Ben Guerdane (la sécurisation et l'accueil par une extension d'une surface approximative de 50 m², embellissement et traitement de la façade ainsi que la création d'un espace d'accueil et un box de police),

* la prison de Harboub comme suit :

- Zone A : construction d'un dortoir d'environ 85 m² de superficie avec prise en compte des lots techniques relatifs à l'électricité, fluides et sécurité incendie ; avec démolition de l'existant
- Zone B : Extension par la construction de deux dortoirs de 150 m² avec démolition de l'existant et coulage d'une dalle de 193 m² des dortoirs adjacents, avec prise en compte des lots techniques relatifs à l'électricité, fluides et sécurité incendie
- Zone C : Aménagement extérieur de la cour de promenade d'une superficie approximative de 180 m², avec démolition de la chape existante et prise en compte des lots techniques relatifs à l'électricité, fluides et sécurité incendie

L'identification des besoins a été faite en concertation avec les différents partenaires et elle relève des besoins en travaux d'aménagement dans les différents tribunaux mentionnés et dans la prison de Harboub, ainsi que l'installation d'un système de vidéo surveillance et des équipements de sécurité sur ces sites.

A cet effet, le projet conjoint souhaite recruter un (e) consultant (e) spécialiste en architecture pour élaborer les études et assurer le contrôle et la supervision des travaux.

Sous la supervision directe du conseiller technique principal, le (a) consultant (e) aura pour principales missions de fournir un appui technique en matière d'architecture, suivi et supervision des travaux pour assurer que des activités du projet d'amélioration de l'accès à la justice dans le gouvernorat de Médenine soient mises en œuvre conformément aux plans annuels de travail établis. Il pourra faire appel à l'expertise technique fournie par le ministère de la Justice et le CGPR et/ou à des experts

(ingénieur en génie civil, ingénieur expert en électricité ou autre) de sa confiance pour analyser les besoins avant de rédiger les plans et les cahiers de charge.

III. OBJECTIFS

Objectif Général :

La mission définie par les présents termes de référence vise à appuyer l'infrastructure judiciaire et pénitentiaire dans le gouvernorat de Médenine : Cour de d'appel de Médenine, tribunal de première instance de Médenine, tribunal cantonal de Médenine, et tribunal cantonal de Ben Guerdane, ainsi que la prison de Harboub.

Le (a) consultant (e) aura pour tâche l'élaboration du dossier d'appel d'offres (DAO) y compris les pièces écrites et graphiques dans le but de désigner, sur la base d'un processus concurrentiel, une entreprise pour l'exécution des travaux d'aménagement et d'extension nécessaire pour la mise en œuvre du programme.

Objectifs spécifiques :

Pour chaque site, la mission aura pour objectifs spécifiques de :

- **Programme fonctionnel** : finalisation du programme fonctionnel des travaux d'aménagement et d'extension des sites en question. Le consultant retenu devra visiter les lieux et s'entretenir avec les différents points focaux pour se rendre compte du contenu des besoins et de les traduire dans un rapport relatant le programme fonctionnel par site. Pièces graphiques (Architecture) : Elaboration des pièces graphiques (plan) en suivant le phasage adopté dans le domaine des bâtiments civil à savoir : (i) Avant-projet sommaire (APS), Avant-projet détaillé (APD) et Dossier d'exécution (DE). Bien entendu le passage d'une phase se fera sur la base de l'approbation de l'étape précédente.
- Pièces graphique lots techniques (Fluide, électricité et sécurité) : L'architecte aura sous sa responsabilité et à ses frais (tenir compte dans son offre financière) la désignation d'un ingénieur conseil fluides et électricité pour l'élaboration des études des lots techniques (avant-projet détaillé (APD) et dossier d'exécution (DE).
- Structure : Pour les sites qui pourraient prévoir une extension, l'architecte aura sous sa responsabilité, et aux frais spécifiés dans son offre financière, la désignation d'un ingénieur conseil structure pour l'élaboration du dossier d'exécution (DE). Dossier d'appel d'offre : Elaboration du dossier d'appel d'offres (DAO) regroupant les pièces graphiques et écrites (le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), le bordereau des prix faisant détail estimatif (BP) (y compris les avants métrés). L'architecte fournira dans un document séparé le dossier confidentiel (DC) relatant l'estimation chiffrée détaillée par lot et par article pour l'ensemble des travaux à engager et ce par site.
- Contrôle et suivi des travaux : l'architecte et les ingénieurs conseils des lots techniques assureront le contrôle des travaux par l'assistance aux réunions des travaux ainsi que les visites de chantier. La tenue du journal de chantier sera sous sa responsabilité.
- Règlement des décomptes et factures : Afin de permettre le règlement de l'entreprise engagée pour l'exécution des travaux, l'architecte sera tenue d'assurer l'élaboration des attachements

d'une manière contradictoire avec l'entreprise et périodique selon l'avancement des travaux (mensuel).

- Coordination : L'architecte aura à sa charge la coordination entre les différents intervenants tant au niveau de la phase des études qu'au niveau de l'exécution des travaux.
- Conformément à la législation régissant la responsabilité décennale, l'ensemble des études (différents lots) seront approuvés par un bureau de contrôle agréé par l'Etat tunisien. La désignation ainsi que les frais du bureau de contrôle seront sous la responsabilité et à la charge de l'architecte (tenir compte dans l'offre financière).
- Préparer les plans, devis et spécifications techniques qui seront intégrés dans les termes de référence pour la contractualisation des sociétés prestataires de service concernées (bureau d'études, bureau de contrôle, sociétés prestataires de travaux et de services) et assister en tant qu'observateur à leur identification/sélection ;
- Assurer la supervision d'un conducteur des travaux conjointement avec le Conseiller technique principal, ainsi que la réception finale des travaux.

IV. RESULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

Résultats attendus :

- Des plans d'aménagements et d'extension (APS, APD et dossier d'exécution pour les tribunaux susmentionnés du gouvernorat de Médenine, ainsi que de la prison de Harboub qui seront validés par l'équipe du projet et le ministère de la Justice.
- Les pièces écrites (cahier des clauses techniques particulières (CCTP), bordereau des prix (BP) ainsi que le dossier confidentiel (DC). L'architecte sera appelé à participer au processus d'évaluation et de sélection des entreprises.
- Contrôle et règlement des travaux.
- Un rapport relatif à la réception de tous les travaux dans les tribunaux et la prison de Harboub.

Livrables :

Au cours et au terme de cette mission, l'expert (e) produira une série de livrables résumant ses interventions en appui à l'équipe du projet.

Les documents seront rédigés en français et soumis par e-mail sous format Word (premier draft) et PDF signé (version finale) au Conseiller technique principal en justice et droits humains.

Tableau récapitulatif des produits attendus :

Produits attendus	Durée de réalisation	Validation
1. Rapport relatif au diagnostic de terrain (Cour d'appel de Médenine, TPI de Médenine, tribunal cantonal de Médenine, tribunal cantonal de Ben Guerdane) et réunions avec les	10 jours Dont 7 jours sur terrain	CTP justice et droits humains

directions concernées (ministère de la Justice et CGPR)		
2. Plan d'aménagement des travaux des tribunaux et de la prison de Harboub	15 jours	CTP justice et droits humains
3. Cahier de charge et termes de références pour la contractualisation des sociétés prestataires de services et participation au dépouillement des offres et sélection des prestataires	4 jours	CTP justice et droits humains
4. Rapport de supervision du travail du conducteur des travaux	30 jours Dont 25 jours sur terrain	CTP justice et droits humains
5. Rapport de réception finale des travaux basé sur les visites des chantiers	15 jours Dont 10 jours sur terrain	CTP justice et droits humains

V. COMPÉTENCES

Compétences liées aux Nations Unies

- Démontre son intégrité par le respect des valeurs et de l'éthique des Nations Unies ;
- Promeut la vision, la mission et les buts stratégiques des Nations Unies ;
- Respecte les différences culturelles, de genre, de religion, de race, d'âge et de nationalité.

Compétences liées au contrat :

- Une expérience avec le système des Nations Unies, en particulier le PNUD et/ou le HCDH, et une bonne connaissance de leur mandat est un atout ;
- Capacité avérée à appliquer les bonnes pratiques et à prodiguer des conseils analytiques ; Démontre de très bonnes capacités de communication tant écrites qu'orales y compris capacité à préparer des rapports de qualité.

VI. QUALIFICATIONS REQUISES

Education :	Diplôme d'architecture et inscription à l'ordre national des architectes de Tunisie
Expérience :	<ul style="list-style-type: none"> • Au minimum 10 ans d'expérience acquise dans la gestion de projets d'aménagement de bâtiments. • Au moins trois expériences prouvées dans l'aménagement des bâtiments publics. • Une expérience prouvée dans l'aménagement des prisons et/ou des tribunaux sera un atout. • Une expérience antérieure avec les Nations Unies et, en particulier, le PNUD est souhaité. • L'expérience dans la réalisation de travaux d'aménagement de bâtiments respectant les normes techniques d'accessibilité facilitant le déplacement des personnes handicapées à l'intérieur

	<p>des bâtiments publics, des espaces, des équipements collectifs, des complexes d'habitation et des bâtiments privés ouverts au public est un atout.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérience avérée dans la gestion d'appels d'offres et de l'élaboration du cahier des charges à la sélection de l'entreprise chargée de la réalisation des travaux • Expérience avérée dans la supervision et le contrôle des travaux
Connaissance linguistique :	Maitrise de l'arabe et du français.
Informatique :	Bonne connaissance des outils informatiques (Word, Excel, Power Point, Email sous environnement Microsoft)

VII. CALENDRIER ET DURÉE

Le contrat s'étalera sur 12 mois avec un effort de 86 H/J

VIII. LIEU DE TRAVAIL

La mission se déroulera à Tunis avec des déplacements dans le gouvernorat de Médenine pour la visite des quatre sites susmentionnés (7 jours) sur lesquels portera l'intervention avant d'élaborer les plans. Le (a) consultant (e) devra effectuer la supervision du conducteur des travaux à distance et aussi à travers des missions de terrain (25 jours). Le (a) consultant (e) devra assurer aussi la réception finale des travaux (10 jours de mission).

IX. PROPOSITION FINANCIERE ET MODALITES DE PAIEMENT

Le (a) Consultant (e) devra faire parvenir une offre financière incluant ses honoraires ainsi que tous ses frais relatifs à la mission (y compris les déplacements dans la région).

Le paiement sera effectué selon l'échéancier suivant :

- 40 % suite à la validation du rapport d'aménagement des tribunaux (livrables 1, 2, 3)
- 40 % suite à la validation du rapport de supervision des travaux (livrable 4)
- 20 % suite à la validation du rapport de réception finale des travaux (livrable 5)

X. BESOINS :

L'expert (e) national (e) doit être en possession d'un ordinateur portable fonctionnel. Il pourra recourir à toute autre expertise qu'il juge nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, il devra inclure les couts relatifs à ce recours dans l'offre financière qu'il proposera. Les frais des

experts et leurs frais de mission ne seront payés que si le besoin se manifeste et le choix est validé par le PNUD.

XI. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE :

Les candidats souhaitant postuler devront soumettre au PNUD :

a) Une offre technique comprenant :

- Un CV mis à jour, incluant deux références avec leurs contacts (email, téléphone) ;
- Une copie du diplôme ;
- Preuve d'inscription à l'Ordre national des Architectes ;
- Une note méthodologique ne dépassant pas cinq (05) pages sur l'approche à adopter pour la mise en œuvre de la mission ;
- Des preuves des références aux travaux similaires :
 - Au moins trois projets de nature et de complexité similaires + justificatifs joints

b) Une offre financière :

L'expert (e) national (e) doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans un tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire (en y incluant les éléments qui le composent à savoir les honoraires (taux journalier), et les frais de mission sur terrain).

L'offre financière inclura les rubriques du tableau ci-dessous :

Expert (e) National (e) – Architecture, planification et suivi des travaux				
N°	Rubrique	Nombre de jour	Coût Unitaire en TND	Coût Total en TND
1	Honoraires	74		
2	Taux journalier des déplacements	42		
	Total mission de l'expert principal			

Expert n°1 (si le besoin se manifeste)				
N°	Rubrique	Nombre de jour	Coût Unitaire en TND	Coût Total en TND
1	Honoraires	6		

2	Taux journalier des déplacements	5		
Total mission de l'expert n°1				
Expert n°2 (si le besoin se manifeste)				
N°	Rubrique	Nombre de jour	Coût Unitaire en TND	Coût Total en TND
1	Honoraires	6		
2	Taux journalier des déplacements	5		
Total mission de l'expert n°2				
Offre financière globale				
N°	Rubrique	Jours		Coût Total en TND
1	Honoraires (Expert principale + Experts)	86		
2	Frais de mission	52		
Total mission				

XII. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

Méthode de notation mixte : l'offre technique sera pondérée de 70% et l'offre financière de 30%. Le contrat sera attribué à l'offre techniquement qualifiée ayant obtenu le meilleur score technico-financier. Les offres seront évaluées en deux étapes selon les critères suivants :

A. EVALUATION TECHNIQUE : LE TABLEAU DES CRITERES TECHNIQUES

Résumé des formulaires d'évaluation de la soumission technique		Coefficient de pondération de la note	Points maximum
1.	Diplôme d'architecture et inscription à l'ordre national des architectes de Tunisie	Prérequis	
2.	Minimum de 10 ans d'expérience professionnelle - 10 ans d'expériences15 pts - Plus de 10 ans d'expériences20 pts	20 %	20
3.	Expériences prouvées dans l'aménagement des bâtiments publics	20 %	20

	<ul style="list-style-type: none"> - Min 3 expériences.....10 pts - Plus que 3 expériences.....20 pts 		
4.	Expérience dans l'aménagement des prisons et/ou des tribunaux. <ul style="list-style-type: none"> - 0 expérience 0 pts - 1 expérience 5 pts - 2 expériences 7 pts - 3 expériences et plus 10 pts 	10 %	10
5.	Expérience avérée dans la gestion d'appels d'offres de l'élaboration du cahier des charges à la sélection de l'entreprise chargée de la réalisation des travaux <ul style="list-style-type: none"> - 1 expérience 10 pts - 2 expériences et plus 15 pts 	15 %	15
6.	Expérience avérée dans la supervision et le contrôle des travaux <ul style="list-style-type: none"> - 1 expérience 10 pts - 2 expériences et plus 15 pts 	15 %	15
7.	Une expérience avec le PNUD/autre agence UN sera un atout <ul style="list-style-type: none"> - 0 références.....0 pts - 1 référence et plus.....5 pts 	5 %	5
8.	Expérience dans la réalisation de travaux d'aménagement de bâtiments respectant les normes techniques d'accessibilité facilitant le déplacement des personnes handicapées à l'intérieur des bâtiments publics, des espaces, des équipements collectifs, des complexes d'habitation et des bâtiments privés ouverts au public : <ul style="list-style-type: none"> - 1 expérience 10 pts - 2 expériences et plus 15 pts 	15 %	15
	Total évaluation technique	100%	100

B. EVALUATION FINANCIÈRE :

Chaque offre financière (F) recevra une note financière (Nf) calculée par comparaison avec l'offre financière la moins-disante (Fm) de la manière suivante : $NF=100 \times Fm / F$ (F étant le prix de l'offre financière). Pour finir, les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (**70% pour la proposition technique ; 30% pour la proposition financière**) ; pour aboutir à une note globale (NG). Le marché sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note globale (NG) pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité).

***Les propositions incomplètes ne respectant pas ces instructions seront rejetées.**

XIII. APPROBATION DES TDR

Nom et titre : Corrado Quinto - CTP justice et droits humains